

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER
DU MARDI 9 JUILLET 2019
20H00 – Café de la Poste - Glovelier**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.-V. de l'assemblée bourgeoise du 27 mars 2018.
4. Information sur les comptes de la bourgeoisie de Glovelier 2018.
5. Statuer sur le projet de rachat du bâtiment de la laiterie.
6. Valider formellement le soutien de CHF 10'000.- pour la construction du pressoir de Glovelier.
7. Approuver un crédit d'investissement de CHF 65'000.- pour la rénovation du hangar bourgeois.
8. Divers et imprévus.

Remarque :

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 26 juin 2019 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Patrick Girard
Secrétaire du jour	:	M. Mirco Bellè (caissier communal)
Scrutateurs	:	M. Jocelyne Monin
Nombre d'ayants droit présents	:	12, Benoit Girard, Olivier Girard ; Patrick Girard, Claude Jeanguenat, Daniel Jeanquenat, Adeline Mahon, Sylvain Mahon, Claude Monin, Jocelyne Monin, Vincent Monin, Jean-Charles Renaud, Paul Renaud.
Participant n'ayant pas le droit de vote	:	Gwenaël Girard (2004)
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 25 du 26 juin 2018 et envoi d'un tous-ménages.

1. Salutations et souhaits de bienvenue

RJ salue le président de la commission ainsi que tous les ayant-droits présents ainsi que MM Florent Tschann qui présentera un point de l'ordre du jour ainsi que M. Mirco Bellè, caissier communal et secrétaire du soir.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Bernard Bailat, membre de la commission bourgeoise.

2. Désignation du président de l'assemblée

Sur proposition de M. Raoul Jaeggi, M. Patrick Girard est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le Président donne connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question, il propose d'inverser les points le traitement 4 et 7, cette proposition est acceptée tacitement.

M. le président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions concernant la nomination d'un scrutateur, c'est Mme Jocelyne Monin qui est désignée comme scrutatrice unique.

M. le président demande à l'assemblée d'accepter la présence de M. Florent Tschann, président de la société d'arboriculture, afin qu'il puisse présenter le projet de rénovation du hangar bourgeois sis à la route de Saulcy. L'assemblée accepte la présence de M. Tschann à l'unanimité.

3. Procès-verbal (ci-après PV) de l'assemblée bourgeoise du 27 mars 2018

Le PV de l'assemblée du 27 mars 2018, lu et rédigé par M. Claude Crevoisier, secrétaire des affaires bourgeoises, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

Il est relevé la teneur du PV du 27 mars 2018, notamment à son point 3, concernant la convocation des ayants-droits, soit : « *Au final, les ayants droit présents conviennent qu'une convocation personnelle, accompagnée du P.V. de l'assemblée précédente, sera à l'avenir adressée à chaque ayant droit au vote.* »

Il est relevé que cette procédure n'a pas été appliquée pour la convocation de la présente assemblée.

Benoit Girard fait état du fait que suite à des modifications législatives, la tenue du registre des bourgeois n'est plus obligatoire, de ce fait il est difficile d'établir la liste des ayants-droit.

L'assemblée demande à la commune d'élaborer et de tenir à jour une liste officielle des bourgeois résidents de Glovelier

4. Information sur les comptes de la bourgeoisie de Glovelier 2018.

Le compte de fonctionnement ainsi que le bilan, arrêtés au 31.12.2018 sont présentés par M. Bellè Mirco, caissier communal, qui en donne connaissance a titre informatif.

En CHF	Budget 2018	Comptes 2018	Comptes 2017
CHARGES	518 560	426 750	433 589
REVENUS	472 500	718 213	447 574
EXCEDENT	- 46 060	291 463	13 985

Les comptes 2018 affichent un excédent de produits de CHF 291'463.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 46'060.-. Cette différence s'explique par la comptabilisation du produit des ventes de terrains consenties par la bourgeoisie des terrains se situant en Zone Mixte « Les Montates ». Pour l'année 2018 les redevances de la carrière de la Petite Morée se montent à CHF 151'612.60 (extraction et remblayage). Quant au compte forestier, le déficit pour l'année 2018 est de CHF 30'662.20.

Le bilan est ensuite présenté :

En CHF	Actifs	Passifs
Disponibilités et avoirs	1 651 684	-
Patrimoine financier	1 508 452	-
Patrimoine administratif	537 409	-
Financement spéciaux	505 087	-
Engagements, dettes & provisions	-	1 654 209
Fortune nette des fonds spéciaux	-	505 087
Fortune nette	-	2 043 336
Totaux égaux	4 202 632	4 202 632

Quelques précisions sont demandées quant au contenu de certaines rubriques. Le caissier communal apporte les compléments d'information à satisfaction des ayants-droits présents.

Suite à cette présentation différents sujets sont abordés :

M. Claude Jeanguenat, souligne le rôle social de la forêt et pose la question, à l'instar de la pratique d'autre canton suisse, sur la pertinence de l'introduction d'une taxe à l'ensemble de la population dont le produit serait affecté à la préservation et à l'entretien des forêts. Il relève cependant que cette problématique affecte l'ensemble des propriétaires forestier sur tout le territoire cantonal, voir au-delà et devrait être développée par les instances cantonales.

M. Sylvain Mahon s'interroge sur les possibilités de valorisation des produits de la forêt, notamment avec le développement d'un Thermoréseau ou tout autre utilisation du bois qui pourrait mettre en valeur cette matière première renouvelable, il pose la question s'il est envisageable d'étudier les possibilités de développement en ce sens.

M. Claude Jeanguenat, demande de faire le point sur les volumes extraits et ou entreposés, le montant des indemnités perçues depuis l'ouverture de la carrière ainsi que leur emploi. M. Mirco Bellè propose de compléter la situation présentée à l'assemblée en 2012 et de présenter le résultat en parallèle à la clôture des comptes 2019.

La parole n'étant plus demandée, le point de l'ordre du jour est épuisé.

5. Statuer sur le projet de rachat du bâtiment de la laiterie.

De manière générale, la commission bourgeoise estime qu'il est de son devoir d'œuvrer à la sauvegarde du patrimoine de la localité de Glovelier et de contribuer au maintien de certaines activités pour autant que le projet soit financièrement viable.

Le président de l'assemblée, M. Patrick Girard, qui est également président de la société de laiterie passe la parole à M. Daniel Jeanguenat qui présente le point.

La société de laiterie a arrêté le coulage du lait, de ce fait elle a mis en vente le bâtiment et a demandé à la commission bourgeoise si la bourgeoisie pourrait être intéressé au rachat du bâtiment de l'ancienne laiterie sis « au Village 20 » à Glovelier

Daniel Jeanguenat donne le descriptif du bâtiment actuel, qui comprend :

Au rez de chaussée, une surface commerciale de 56 m², une cuisine 25 m², le local de coulage de 30 m², un dépôt de dépôt 30 m². Au 1^{er} étage, un appartement de 70 m² ainsi que des combles aménageables de la même surface. Le bâtiment possède également un sous-sol.

Ce bâtiment a été construit en 1961 et est construit sur la parcelle n° 1463 d'une surface de 928m².

Une estimation a été ordonnée par la société de laiterie, la valeur vénale du bâtiment est estimée à CHF 780'000.-.

En collaboration avec l'entreprise Lovis SA, la commission a établi une estimation des coûts de rénovation du bâtiment, cette première esquisse se monte à CHF 600'000.-.

En l'état actuelle, l'acquisition et la rénovation du bâtiment se monterait donc à plus de 1 million.

L'avis prépondérant qui ressort de la discussion est que le prix de départ du bâtiment est trop élevé.

La question qui découle du point de l'ordre du jour est la suivante : l'assemblée bourgeoise donne-t-elle son accord de principe pour poursuivre l'étude de faisabilité ? Etude qui devra déterminer les opportunités et les risques de ce projet.

Après discussion, les ayants-droits donnent leur accord de principe, sans avis contraire, pour continuer l'étude et charge la commission bourgeoise de la gérer.

6. Valider formellement le soutien de CHF 10'000.- pour la construction d'un pressoir à Glovelier.

La commission bourgeoise avait accepté par la commission de verser la somme de CHF 10'000.- à la société d'arboriculture pour la rénovation du pressoir sis à la route de Saulcy.

Il s'agit formaliser par l'assemblée la proposition de la commission, préalablement validée par le Conseil Communal.

M. Raoul Jaeggi rappelle la teneur du procès-verbal de la commission relative à la décision.

Passé au vote, le point est accepté à l'unanimité.

7. Approuver un crédit d'investissement de CHF 65'000.- pour la rénovation du hangar bourgeois.

Le président donne la parole à M. Florent Tschann, qui présente le projet de rénovation du hangar bourgeois sis à la route de Saulcy, qui jouxte la cidrerie, ainsi que l'estimation des frais qui a été réalisée.

Le projet porte sur les travaux suivants :

- Changement de pièces défectueuse de charpente
- Remplacement des Eternit défectueuses
- Pose d'un chéneau
- Changement planches de parois
- Remplacement des portes
- Confection de murets sur les parties côté route et rivière
- Bétonnage du fond du hangar
- Goudronnage de la surface entre le hangar et le pressoir
- Goudronnage de la partie arrière
- Création d'un local sur environ la moitié de la grandeur du hangar pour le stockage de matériel

La projection des coûts de réalisations, se base sur différents devis et ainsi que sur une estimation des métrés pour les travaux intérieurs.

Le récapitulatif porte sur un montant de CHF 64'559.60

La société d'arboriculture participerait pour une part de CHF 11'643.80

L'investissement net sera d'environ CHF 54'000.-

La société d'arboriculture propose de louer le bâtiment, le montant annuel du loyer sera défini par la suite. Dans son projet, M. Tschann table sur une location annuelle de CHF 1'200.-.

Il est précisé que c'est la commission bourgeoise qui sera le maître d'ouvrage et coordonnera les travaux.

La discussion est ouverte.

M. Raoul Jaeggi rend attentif l'assemblée qu'il faut s'assurer auprès de l'Office de l'Environnement (ENV) de la faisabilité du projet, vu sa proximité avec le ruisseau du Tabeillon et les modifications législatives récentes qui régissent les constructions dans ces périmètres de protection. M. Florent Tschann prendra contact avec ENV concernant ces prescriptions.

L'assemblée est donc appelée à voter un crédit d'investissement, d'un montant de CHF 65'000.-, couvert par les liquidités et donner compétence à la commission bourgeoise pour gérer le projet.

Passé au vote, le crédit de CHF 65'000.- est accepté à l'unanimité.

8. Divers et imprévu

Cerisiers du Droit, vente des fruits : M. Daniel Jeanguenat que les cerisiers du droit ne portent pas de fruits, ils ne seront donc pas mis en vente cette année

Cerisiers du Droit, entretien : M. Vincent Monin, a nettoyé les branches et les arbres secs, il relève que si aucune intervention n'est effectuée dans les 2 prochaines années, les fruitiers vont dépérir dans un délai relativement court (5 ans). Il rappelle qu'un projet d'entretien avait été élaboré en collaboration avec Courtemelon, notamment au niveau de l'impact paysager, mais qu'aucune suite n'a été donnée. Il se pose la question sur l'opportunité du maintien de ces fruitiers, de leur remplacement par d'autres variétés ou par leur abandon.

Indépendance de la Bourgeoisie : M. Sylvain Mahon évoque le fait qu'il faudrait mettre à l'étude la possibilité de sortir de la commune mixte pour devenir une bourgeoisie indépendante. Une des raisons invoqués est le manque de compétences décisionnelles dans la gestion des affaires bourgeoise, et cite comme exemple la négociation des redevances de la carrière dont l'approbation final appartient au Conseil Communal.

Rôle du conseiller communal : M. Raoul Jaeggi précise qu'il est présent à l'assemblée bourgeoise en tant que représentant de l'autorité communale et qu'au sein du conseil il devient le porte-parole des bourgeoisies en relayant les différentes décisions et prises de positions des commissions, respectivement des assemblées bourgeoises.

Convocation des assemblées bourgeoises : En ce qui concerne les convocations aux prochaines assemblées, M. Raoul Jaeggi, va étudier, dès la rentrée, la possibilité d'élaborer et tenir une liste des bourgeois ainsi que de procéder aux convocations des ayant droit par écrit.

Places de parc du terrain de football : M. Patrick Girard, relate qu'en tant que propriétaire du terrain où se situe le terrain principal, il trouve dommageable l'aménagement réalisé au niveau des places de parc, en effet le projet initial prévoyait la pose de pavés et que la réalisation finale est faite en gravier. Cette réalisation n'est pas très heureuse car le gravier ne reste pas en place.

Poids public et molock : M. Sylvain Mahon pose une question sur l'aménagement de molocks. Il lui a été rapporté qu'il était envisagé d'installer des molocks à l'endroit où se situe actuellement le pont de pesage, propriété de la bourgeoisie, ce qui induirait la suppression du pont de pesage. M. Raoul Jaeggi se renseigne auprès de la conseillère communale en charge du dossier et qui transmettra les informations au président de la commission bourgeoises. Plusieurs personnes se préoccupent de l'installation des molocks et demande si des séances d'information pour la population sont envisagées.

M. Raoul Jaeggi rapportera ces inquiétudes à la conseillère communale en charge du dossier.

Reconnaissance des droits bourgeois d'Alain Georgy : M. Benoit Girard se rapporte à la demande émanant de M. Alain Charles Marcel Georgy, né le 20 avril 1957.

Suite à ses recherches, il s'avère que son père, M. Maurice Jules Georgy (1928-1997) avait reçu l'indigénat communal de Glovelier par décision de l'assemblée bourgeoise du 2 novembre 1948.

De ce fait, M. Alain Charles Marcel Georgy, résident de Glovelier peut bénéficier des droits bourgeois.

M. Raoul Jaeggi, prend note et transmet l'information à l'administration pour traitement.

Résolution de l'assemblée bourgeoise portant sur la sauvegarde et la gestion des archives de l'ex-commune mixte de Glovelier : M. Benoit Girard relate les différentes démarches entreprises pour la sauvegarde des archives des anciennes communes fusionnées en 2013. Il regrette qu'à ce jour, la commune de Haute-Sorne n'a pris aucune mesure concrète pour assurer leur conservation et leur gestion selon les normes légales.

Il propose à l'assemblée d'adopter une résolution qui invite instamment les autorités de Haute-Sorne à prendre, dans les plus brefs délais, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de cet ensemble documentaire unique.

L'assemblée, de manière unanime, adopte la résolution et donne compétence au président de l'assemblée d'y apposer sa signature.

Composition de la commission bourgeoise : M. Patrick Girard indique que suite au décès de M. Bernard Bailat, il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre à la commission bourgeoise. Il pose cependant la question de savoir si le règlement en vigueur permet la nomination d'une personne n'ayant pas le statut de bourgeois. Il fait référence au fait, qu'avant la fusion des personnes « non-bourgeoise » pouvaient siéger au sein de la commission.

M. Benoit Girard complète la demande en indiquant qu'il serait important de pouvoir nommer des personnes possédant des connaissances spécifiques dans les différents domaines gérés par la commission bourgeoise.

M. Raoul Jaeggi, prend note de la question et transmettra la réponse au président de la commission.

Divers : M. Claude Jeanguenat pose la question quant au financement des travaux de réfection du pont CJ qui dessert la portion de pâturage bourgeois « bas du Droit » qui se situe sous la route de contournement. Il suggère également d'aménager un chemin pour les cavaliers qui emprunterait ledit pont pour rejoindre les chemins du remaniement à proximité de l'oratoire, ceci afin de délester les routes communales de la circulation équestre.

M. Jaeggi répond que le financement de cette réalisation est assuré à 100% par la commune de Haute-Sorne. Concernant un parcours dédié aux cavaliers, il va faire part de l'idée au Conseiller communal en charges des chemins.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, lève l'assemblée. Il est 22h10.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le secrétaire :

Patrick Girard

Mirco Bellè